

COMMUNE DE SAINT JUST
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 février 2020

Présents : M Jean PICHET, Maire, M Matteo RIGNANESE, adjoint M. Patrick LEVET, adjoint, Mme Audrey MARIE, adjointe, Mme Yvette BONNET, adjointe, Mme Renée ANDRE, Mme Fabienne CONVERT, M Gabriel SUCHET, Mme Catherine CARON, M Luc ALLEMAND, Mme Catherine FLAMAND,

Excusés : M. Daniel CROISY, Mme Mathilde MIGNOT, M Emmanuel GRANGE,
M. Pascal PERREAUD donne pouvoir à M. Patrick LEVET, adjoint

Le compte rendu du 30 janvier 2020 est adopté à l'unanimité.

BISCUITERIE BOUVARD ENQUÊTE PUBLIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique est ouverte, jusqu'au 6 mars par la Préfecture, concernant l'extension de la Biscuiterie Bouvard, sur la zone artisanale de Ceyzériat. Le dossier est consultable en mairie de Ceyzériat et sur le site de la Préfecture.

Saint Just étant commune limitrophe, le Conseil doit donner son avis. A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'extension de la Biscuiterie Bouvard, sur la zone artisanale de Ceyzériat.

VOIRIE

Suite à la réunion de CA3B le 24 février, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune bénéficie d'un programme de travaux de 50 000 € au titre de la Politique Communautaire et d'un droit de tirage disponible de 47 887 €.

Le Maire fait le bilan des travaux sur voirie communale réalisés depuis 2008.

Il propose les travaux suivants : pour la Politique communautaire Chemin de la Chagne (bretelle du Carouge) et Chemin de Rosepommier (entre l'église et la RD 979) reprofilage et réfection de la couche de roulement, Pour les droits de tirage : Chemin de l'Alagnier, reprofilage et réfection de la couche de roulement ; Rue des Eglantines et Chemin de la Couvo, cheminement piéton accessible PMR ; Allée du Mélèze travaux préparatoires à la réfection de la couche de roulement en 2021.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, les propositions seront envoyées immédiatement à CA3B pour chiffrage.

Le Maire propose au Conseil Municipal de prévoir, à l'avenir des bandes podotactiles et des bandes de guidage, pour chaque passage piétons, afin de rendre la voirie totalement accessible aux Personne à Mobilité Réduite. Les travaux de réfection des chemins de Rosepommier et Pombeau, dégradés pendant les travaux de la Rocade Sud-Est, commencent le 28 février, à la charge du Département de l'Ain. Les voies seront fermées de 8h à 17 h en semaine.

VOIE DU LOTISSEMENT LES AYES :

A l'unanimité le Conseil Municipal décide que la voie nouvelle desservant le lotissement « Les Ayes » s'appellera : Rue Simone Veil.

Cette voie sera classée dans la voirie communale sur une longueur provisoire de 110 m, à partir du chemin de l'école (bâtiments Bourg Habitat, afin de permettre le raccordement aux réseaux.

AMENAGEMENT ACCES EGLISE ET CIMETIERE

Suite à la réunion du 18 février, concernant l'accès au cimetière, à l'église et le stationnement sur la place, l'entreprise Eurovia a fourni un devis ainsi qu'un plan de l'aménagement.

Le Maire présente le projet, le devis se monte à 37 257.95 €.

Le Conseil Municipal accepte le projet, ainsi que le devis et charge le Maire de signer les documents.

Une consultation devra être faite pour l'ajout de barrières en bois.

ENEDIS

Monsieur le maire rappelle qu'ENEDIS prévoit l'enfouissement de la ligne électrique 20 000 volt (HTA) en 2020, sur le Chemin de l'Ecole.

Suite à la réunion tripartite du 12 février entre le SIEA, ENEDIS et la commune, un projet plus complet a été élaboré. L'enfouissement des réseaux est prévu sur le Chemin de l'Ecole, la Rue des Eglantines la Rue des Charmilles et la Rue des Fougères, pour tous les réseaux secs (électricité, téléphone, fibre...). La commune est en attente de l'étude du SIEA, pour connaître le coût des travaux à la charge de la commune et le niveau de subvention dont elle pourra disposer.

VOIE VERTE

En vue de réaliser l'étude de faisabilité, une esquisse du tracé est présentée aux conseillers. La piste passerait en bordure nord de la RD 979, côté Centre Village, depuis le rond-point jusqu'au carrefour à feux tricolores, ensuite du côté « mairie », jusqu'à la sortie du village direction l'Alagnier, et le passage inférieur de la Rode Sud Est.

Le Conseil Municipal avait retenu cette solution de base et confirme donc son accord. Par ailleurs le Conseil Municipal renouvelle sa question concernant le positionnement de la voie verte prévu à gauche de la RD 979 en venant de Ceyzériat, et non à droite. Son positionnement à droite permettrait d'éviter :

- une traversée à gauche au niveau du rondpoint de Domagne,
- une traversée à droite après le rondpoint de Saint Just
- de sécuriser les piétons et les cyclistes au niveau des deux carrefours de la RD 979, avec les ZA (de la Teppe à Ceyzériat, et du Petit Plan à Saint Just),

Ils n'auraient ainsi pas à traverser la RD 979 actuellement, sans dispositif de sécurité (passage piétons, voie de tourne à gauche bordurée), qui éviterait aux véhicules de doubler sur les zébras. Cette question posée à plusieurs reprises est restée sans réponse à ce jour. Existe-t-il un problème technique ou d'emprise foncière ?

RETROCESSION CENTRE VILLAGE

Le Maire informe le Conseil Municipal que depuis la construction des immeubles du Centre Village, les espaces publics n'ont jamais été rétrocédés à la commune. Une rencontre a eu lieu avec IMMO de France gestionnaire des immeubles. Un plan a été dressé par un géomètre, il est présenté au conseil municipal.

Le débat porte sur : les espaces verts, le passage couvert entre les deux bâtiments, les escaliers, la rampe d'accès, et le garage où le Comité des Fêtes stocke son matériel.

Le Conseil Municipal est positionné pour une non-rétrocession dans le domaine public du le passage couvert entre les deux bâtiments, les escaliers, la rampe d'accès, ainsi que le garage.

En ce qui concerne le garage, une convention d'occupation pourrait être passée avec IMMO DE France.

La prochaine réunion a lieu le 05 mars avec IMMO DE FRANCE.

ECOLE

L'école de saint Just accueillera prochainement une fratrie de cinq enfants habituellement domiciliés à Pékin, mais qui habiteront chez leurs grands-parents pendant quelques temps. L'information a été transmise à l'Agence Régionale de Santé, les services de Protection Civile de la Préfecture de l'Ain. L'Inspection Académique s'est dit favorable à l'accueil de ces enfants, en toute sérénité. Monsieur le Maire lit au Conseil Municipal le message du Chef de Bureau de la gestion des Crises de la Préfecture qui apprécie « le sérieux et la rigueur avec laquelle la commune a traité cette situation ».

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le maire présente le compte administratif 2019 du budget communal qui présente les résultats suivants :

Excédent de la section d'investissement	35 222.36 €
Excédent de la section de fonctionnement	192 337.84 €
Excédent global	227 560.20 €

Monsieur le Maire quitte la salle pendant le vote. Sous la Présidence de Monsieur LEVET Patrick adjoint chargé des finances, le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2019 à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2019

Le maire présente le compte de gestion 2019 du budget communal dressé par le comptable qui présente les mêmes résultats que le compte administratif :

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2019

AFFECTATION DES RESULTATS

Vu le compte administratif 2019 du budget communal le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

Article 002 Excédent reporté à la section de fonctionnement	192 337.84 €
Restes à réaliser	dépenses section d'investissement 28 350 €
	Recettes section d'investissement 79 384 €
Article 001 Excédent reporté à la section d'investissement	35 222.36 €

VOTE DES 2 TAXES D'IMPOSITION 2020

Aux termes de la loi de finances 2020 article 6 : le taux de la taxe d'habitation appliqué sur le territoire de la commune est égal au taux appliqué sur le territoire en 2019. Il convient de ne pas voter de taux de la Taxe d'habitation

En l'absence de l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles 2020

Le Conseil Municipal reconduit les taux existants de la façon suivante :

Taxe foncier bâti :	13.92 %
Taxe foncier non bâti :	37.37 %

BUDGET PRIMITIF 2020

Vu le compte administratif 2019 du budget communal, l'affectation des résultats, les inscriptions budgétaires proposées, le vote des 2 taxes

Le Conseil Municipal adopte le Budget Principal 2020 qui s'équilibre en recettes et dépenses de la façon suivante :

Section de fonctionnement	788 457 €
Section d'investissement	217 507 €

INFORMATIONS

Monsieur Le Maire lit aux adjoints et aux conseillers le mot de remerciements et d'encouragement de Mme Cottey concernant le mandat qui se termine.

Le prochain rendez-vous du Conseil Municipal sera le premier tour des élections municipales le 15 mars
N'oubliez pas de venir voter.